REÇU EN PREFECTURE le 03/08/2022 Application agréée E-legalite.com

99_AU-084-218400802-20220803-31_AU110-AU

AU/31/1.1.3/20220803/110

OBJET : Marché de services pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune organise chaque année au mois d'août un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » sur la base d'un thème et d'un scénario préétabli ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché public pour la conception et la réalisation de ce spectacle ;

Après mis en œuvre de la procédure adaptée prévue aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché :

- dont l'objet est la conception et la réalisation « clé en main » d'un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » d'une durée de 40 à 45 mn, sur la base d'un thème et d'un scénario préétabli par la Commune ;
- avec la Société Etienne LACROIX Tous Artifices RUGGIERI, dont le siège social est domicilié 6 Boulevard de Joffrery 31600 Muret ;
- pour un montant s'élevant à 155 141,05 euros HT, lequel inclut une assurance annulation pour un montant de 4533,68 euros.

Article 2 : Le spectacle est prévu le vendredi 26 août 2022 à partir de 22 heures.

<u>Article 3</u>: Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune de Monteux.

Acte Exécutoire

Envoyé le: 03 -08 2022

Affiché le: 03-08-2022

MONTEUX, le 3 août 2022

Christian GROS

Maire de MONTEUX